



# Cowansville

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-50-2025

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-50-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1841 AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES SUIVANTES : PLANTATION, ABATTAGE, AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS, POTAGERS, PROTECTION DU COUVERT FORESTIER, REVÉGÉTALISATION, AINSI QU'À CERTAINES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX STATIONNEMENTS, AUX BÂTIMENTS JUMELÉS ET EN RANGÉE ET À L'EMPRISE AU SOL D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL.**

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 17 mars 2025, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 128-03-2025, le projet de règlement numéro 1841-50-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'apporter des modifications aux dispositions environnementales suivantes : plantation, abattage, aménagement des espaces verts, potagers, protection du couvert forestier, revégétalisation, ainsi qu'à certaines dispositions spécifiques relatives aux stationnements, aux bâtiments jumelés et en rangée et à l'emprise au sol d'un bâtiment industriel.

Ce projet a pour objet de mettre à jour certaines dispositions du règlement de zonage 1841 afin de répondre aux enjeux liés aux changements climatiques et d'améliorer la qualité de vie des citoyens, en encadrant notamment :

- la plantation, l'abattage, l'aménagement des espaces verts, les jardins potagers;
- les aires de stationnement, ainsi que la revégétalisation et la protection du couvert forestier;
- tout en apportant des modifications à certaines dispositions spécifiques concernant les bâtiments jumelés et en rangée;
- ainsi que l'emprise au sol des bâtiments industriels.

La zone concernée, par les dispositions ci-haut, est constituée de l'ensemble du territoire;

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **mercredi, 23 avril 2025 à 18 h 30** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le [projet](#) ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville ou à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Cowansville, ce 14 avril 2025.

La greffière,  
Julie Lamarche, OMA